

Informations de base	
2022/2879(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Règlement d'exécution (UE) 2022/1614 de la Commission du 15 septembre 2022 déterminant les zones existantes de pêche en eau profonde et établissant une liste des zones qui abritent ou sont susceptibles d'abriter des écosystèmes marins vulnérables Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche 3.15.15 Accords de pêche et coopération	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
20/10/2022	Débat en plénière		
20/10/2022	Fin de la procédure au Parlement		